

COMMUNE DE BRETENOUX

DEPARTEMENT DU LOT

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 15

Votants : 10

L'an deux mille vingt-six, le treize janvier à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bretenoux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre MOLES, Maire.

Présents : P. MOLES, L. ESCARPE, N. BLADOU, A. DUMAZEL, A. CHAMBON, V. FRANCOIS
JP. LABAU, L. LEROY, S. MOUSSIE, S. RODRIGUES

Excusés : I. DELPON donne pouvoir à L. ESCARPE
L. LACATON donne pouvoir à N. BLADOU
M. LECRU donne pouvoir à P. MOLES
E. NAULT donne pouvoir à A. CHAMBON
M. MAYONOVE donne pouvoir à L. LEROY

Date de convocation : 08/01/2026.

Secrétaire de séance : A. DUMAZEL

Objet : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
DE_20260113_01

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **NOMME** Monsieur Alain DUMAZEL secrétaire de séance.

Cette délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, ou par l'application informatique en ligne Télécours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Alain DUMAZEL



Le Maire,

Pierre MOLES

